

Agenda social 2015 : Emmanuel Grégoire, Adjoint à la Maire en charge des Ressources Humaines reçoit l'UCP le 19 mars 2015.

La délégation conduite par Yves Borst, Président de l'UCP, a pu échanger deux heures autour de l'agenda social 2015.

Cet agenda social, qui nous est proposé, a fait remarquer Yves Borst, est davantage un calendrier des réunions, qu'un inventaire des dossiers d'ordre social et statutaire que les Organisations Syndicales souhaiteraient faire avancer.

Néanmoins, parmi les sujets inscrits dans cet agenda, l'UCP a rappelé que **les Personnels attendaient beaucoup de la renégociation des ratios de promotion dits promu/promouvable.**

Compte tenu du blocage depuis quatre ans du point d'indice, la seule possibilité pour les collègues de gagner en pouvoir d'achat ou tout le moins de maintenir leur pouvoir d'achat tenait à une promotion.

Autant l'UCP, considérait il y a trois ans, avec trois autres organisations syndicales qu'il convenait de négocier plus de promotions (1757 promotions supplémentaires, soit un total de 9523 promotions pour l'ensemble de la période 2013/2015, sans faire grève, en poussant au maximum les possibilités de négociation), dans la même culture de négociation, l'UCP estime que pour débloquer les promotions dans certains corps, le ratio de 100% semble être la seule la solution.

Emmanuel Grégoire nous a assuré que le ratio de 100% n'était pas dans les intentions de l'Administration Parisienne.

Il est toutefois constaté, a précisé Yves Borst, que dans certains corps et dans certains grades l'avancement devient rare, en raison du fait que beaucoup d'agents remplissent en même temps les conditions pour être promus, le vieillissement du corps, parfois combiné à l'absence ou la rareté des concours de recrutement, constituant des facteurs aggravants.

Ces métiers que l'UCP a identifiés doivent faire l'objet d'un sérieux coup de pouce en matière de promotion.

Tel est l'esprit dans lequel l'UCP abordera cette négociation programmée au second semestre 2015, pour une prise d'effet pour la période triennale de 2016, 2017 et 2018.

A propos du calendrier, Yves Borst a estimé que celui-ci était flou et qu'il mériterait de fixer des dates précises plutôt que des semestres.

En outre, l'UCP a insisté de nouveau sur la nécessité de tenir une réunion de bilan sur les modalités d'organisation des élections professionnelles, avec en perspective la lisibilité et la simplicité pour favoriser une plus large participation des agents. Des propositions doivent être faites dans ce sens, tant au niveau de la ville pour ce qui la concerne, qu'auprès du Ministère de l'Intérieur, qui rédige les textes réglementaires.

Pour sa part, l'UCP est favorable au vote électronique sécurisé et l'a réaffirmé auprès d'Emmanuel Grégoire.

Dans le prolongement des élections professionnelles, la Ville de Paris, comme d'autres collectivités le font, devrait prendre en charge tout ou partie des frais d'impression des professions de foi des Organisations Syndicales.

Quant aux droits syndicaux et plus particulièrement des postes informatiques mis à disposition, l'UCP a fait remarquer que les permanents syndicaux avaient le sentiment de ne pas être traités comme tout autre agent en poste fixe dans un bureau, puisqu'ils doivent se partager un poste informatique pour quatre.

L'auto partage a du sens, les utilisateurs n'ayant pas besoin en même temps du véhicule.

Cela n'est pas fonctionnel pour les postes informatiques.

Par ailleurs, des demandes concernant la création d'une véritable filière de métiers par un débouché en catégorie A pour les corps des SMS (Secrétaires Médicales et Sociales), ainsi que pour les TTPS (Techniciens de la Tranquillité Publique et de Surveillance) ont notamment été évoquées et feront l'objet d'un développement ultérieur, avec d'autres demandes catégorielles et professionnelles que l'UCP ne manquera pas de porter auprès de la DRH.

Aussi, l'UCP a dénoncé une incohérence dans la politique de promotion sociale de la Ville en faveur de ses agents pour lesquels elle finance la scolarité dans des écoles délivrant des diplômes d'Etat (Puéricultrice cadre de santé ; Assistant socio-éducatif...) et qui retournent dans leur corps d'origine parce que leur candidature n'a pas été retenue lors du concours sur titre.

Sans remettre en cause le caractère souverain des jurys, on est en droit de se poser des questions de cohérence pour des métiers réglementés recrutés sur titre, donc pour des agents titulaires du diplôme d'Etat, acquis grâce au financement de la Ville, qui ne semble pas valoriser son investissement humain et financier en faveur de la promotion sociale de ses personnels.

Sur d'autres points de l'agenda social, Emmanuel Grégoire a souligné l'effort prioritaire que la Ville comptait mettre en œuvre dans le domaine de la formation professionnelle (contrats aidés, reclassement, formation des encadrants, notamment de proximité), dans le cadre d'une **négociation de l'accord relatif à la formation professionnelle continue et au développement des compétences pour la période 2015/2018.**

Le renforcement de la santé et sécurité au travail s'inscrit dans la déclinaison de l'accord cadre national de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) et suivi de l'accord cadre santé et sécurité au travail.

La résorption de l'emploi précaire se poursuivra en fonction d'un bilan prévu en septembre 2015, nécessitant des ajustements et selon l'extension du champ d'application que le Ministère de la Fonction Publique envisagerait.

L'action sociale devrait également être renforcée, notamment au travers de l'accès des agents au logement social.

Quant à la **renégociation des conventions avec l'AGOSPAP et l'ASPP**, l'UCP y reviendra pour développer ses propositions, notamment la création du **chèque vacances pour les loisirs** et la création du **chèque restaurant** pour les collègues éloignés des restaurants administratifs. Enfin, **Paris Métropole et les nombreuses réformes** engagées par les Administrations parisiennes sont de nature à instaurer un climat anxieux, auquel l'UCP demande à la collectivité parisienne d'apporter des réponses.